

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Georges LAGNY, Maire.

Présents : Mmes BOUTTEAUX, MAURICE, POTTIEZ et PROCUREUR, Mrs BRUYERE, DRAMEZ, LAGNY, PETIT, TONDEUR P. et TRIPIANA

Absent ayant donné procuration : M BLOMME donne procuration à M LAGNY
M TONDEUR R. donne procuration à M BRUYERE
Mme EDIBE donne procuration à Mme POTTIEZ
Mme LEDOUX donne procuration à Mme PROCUREUR
Mme LOPEZ donne procuration à Mme BOUTTEAUX

Absent :

Secrétaire : M Jean-Marc BRUYERE

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 10
Nombre de votants	: 15
Date de convocation	: 11/05/2026

La séance est ouverte à 19h15.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus des conseils municipaux des 17 avril 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

COMPLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la dernière réunion il a été proposé des noms pour siéger à la CCID. Il s'avère que le nombre n'était pas assez important. Il y a donc eu un nouvel appel à candidature.

Les personnes suivantes ce sont proposées :

M MANET Serge, Mme MANET Elisabeth, M DOILLE Didier, M DOZIER Eric et M BOUTTEAUX Jean-Marie.

La liste proposée à la DGFIP comporte donc maintenant 24 noms.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

MODIFICATIONS DE LA DELIBERATION 2026-005 : DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier la délibération 2026-005 du 20/03/2026 dans laquelle il précisait les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

22 - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans le cadre de la délégation accordée par l'E.P.C. I ;

26- De procéder, pour tout projet communal et pour tout type de dossier d'urbanisme (Permis d'aménager, permis de construire, autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de démolir, demande d'enseigne, ...) au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Et précise que le Maire aura à rendre compte des décisions prises sur délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal (Article L 2122-23).

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 15

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Mme BONTANT Laureen afin d'augmenter ces horaires de 21,30h à 35h par semaine. Il est compliqué de répondre favorablement à sa demande. Il faut encore évaluer les coûts et les possibilités.
 - Une demande de subvention pour le changement des menuiseries de la mairie va être déposée auprès des services du Département et de l'Etat.
 - Une demande de subvention de l'association « les amis de Dédé » a été déposée. Il n'est pas accordé de subvention cette année.
 - Travaux au 7 rue de l'église : Désamiantage et démolition des garages : Plusieurs devis ont été faits. La société SATTAM propose de faire le désamiantage et la démolition pour 16.440 € HT. La société José DEHANNE, qui a fait les travaux de la salle des fêtes propose la reconstruction du garage, la charpente, la couverture et le bardage pour 32.736,91 € HT. Ces 2 sociétés sont retenues.
 - Nous avons parlé de poser 2 containers pour faire du stockage de matériel au terrain multisport. La société TRAMEX propose 2 containers de 6m pour 3.500 € HT. Une DP sera déposée auprès du service de l'urbanisme.
 - Nous avons reçu plusieurs CV pour le poste de saisonnier qui sont étudiés.
 - Une demande d'une personne à mobilité réduite a été faite afin de pouvoir aménager le trottoir se situant au croisement de la rue de la mairie et de la route nationale. La Société Hecq TP propose un devis à 4.087,00 € HT. Les travaux seront effectués par cette société rapidement.
 - Une commission va être créée afin de réfléchir sur le devenir du site internet de la commune pour le rendre plus attractif et plus pratique.
 - Il est nécessaire de modifier le dernier compte rendu dans ce sens : L'annulation de réservation de la salle des fêtes a été faite par M Alexandre DRUESNE pour motif personnel. Le remboursement qui a été effectué à M Hervé DRUESNE car c'est lui qui avait réglé cette réservation.
- Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20h30.

SIGNATURES

BLOMME S.
PROCURATION à M LAGNY

BOUTTEAUX C.

BRUYERE J.M

DRAMEZ Ph

EDIBE J.
PROCURATION Mme POTTIEZ

LAGNY G.

LEDOUX I.
PROCURATION Mme PROCUREUR

LOPEZ P.
PROCURATION Mme BOUTTEAUX

MAURICE E.

PETIT O.

POTTIEZ D.

PROCUREUR M.

TONDEUR P.

TONDEUR R.
PROCURATION M BRUYERE

TRIPIANA E.